

# Master Urbanisme et Projet Urbain

Institut  
d'urbanisme

UNIVERSITÉ  
Grenoble  
Alpes



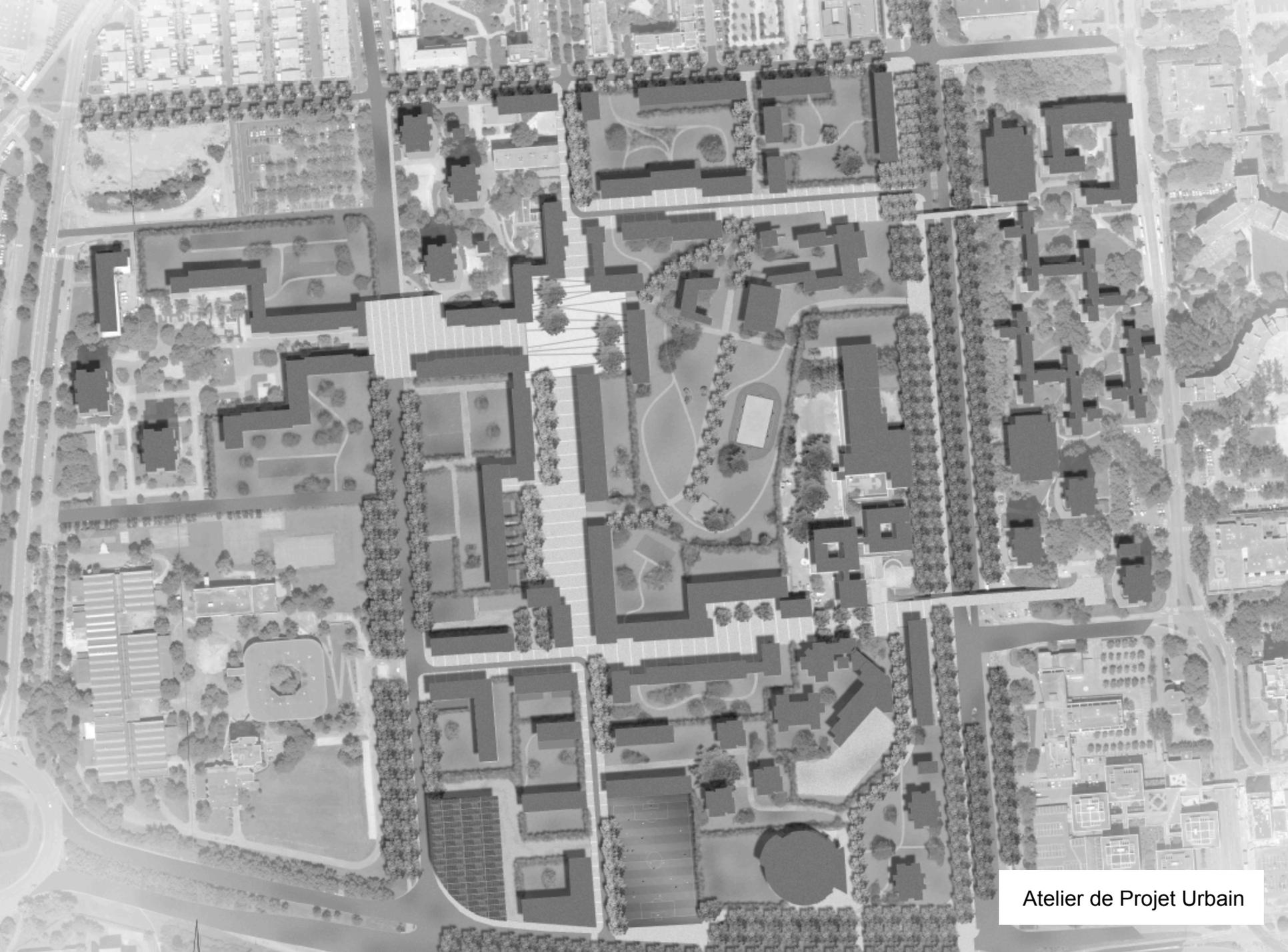
**Le parcours Urbanisme et Projet urbain** de la mention de master Urbanisme et Aménagement vise à la préparation au métier d'urbaniste dans le champ de la maîtrise d'ouvrage urbaine (planification, conception, analyse, prospective territoriale) et à un apprentissage de la démarche de projet territorial et urbain.

**L'objectif du parcours Urbanisme et Projet Urbain** est de doter les étudiants d'une solide culture sur la ville, de leur apprendre à maîtriser les outils techniques (dessin, cartographie, systèmes d'information géographique) nécessaires pour exercer le métier d'urbaniste et de leur fournir des connaissances spécialisées en matière de droit et de montage opérationnel. L'enseignement du projet urbain se fait dans le cadre de cours et d'ateliers, dans lesquels les étudiants sont invités à répondre à une commande formulée par une collectivité territoriale, des organismes publics, parapublics ou privés. Si la formation s'appuie principalement sur des expériences portant sur différents terrains français,

des cours sensibilisent les étudiants à la connaissance d'autres contextes européens. Pour favoriser cette ouverture culturelle, l'Institut d'Urbanisme de Grenoble s'appuie sur son expérience de recherche comparative sur la planification territoriale, le projet urbain et le développement durable en Europe et sur ses réseaux d'échanges universitaires.

**Le parcours Urbanisme et Projet urbain** est cohabilité avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et fait partie des diplômes reconnus pour l'obtention de la qualification aux métiers de l'urbanisme délivrée par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU). En 2ème année, le master est proposé en alternance et permet aux étudiants de l'effectuer dans le cadre de contrats d'apprentissage, de professionnalisation ou de stage. Le master 2 est également ouvert aux étudiants en formation continue.





**Quelles compétences ?** A l'issue de la formation, les étudiants développent plusieurs champs de compétences propres aux activités de l'urbaniste. Celles-ci relèvent de la connaissance des territoires, de la planification et de la mise en projet des orientations stratégiques (observation, étude, analyse et évaluation, prospective et diagnostic de territoire, spatialisation des projets de territoire et planification stratégique, aide et préparation des politiques publiques urbaines et territoriales), de la programmation et de la composition urbaine, de l'aménagement et du projet urbain (mise en œuvre et conduite d'opérations) et de la gestion territoriale (droit du sol, politique de la ville, gestion d'opération).

**Quelques chiffres clefs.** Le master Urbanisme et Projet Urbain forme chaque année un peu plus d'une cinquantaine d'étudiants et enregistre plus de 95% de réussite. Au cours de l'année qui suit l'obtention de leur diplôme, la majeure partie des étudiants (plus de 85%) trouve un emploi dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.

**La poursuite d'étude.** Il arrive que certains étudiants poursuivent leurs études et se spécialisent dans les champs du transport et des mobilités, de l'environnement, de la politique de la ville, de la géomatique, de la conduite de projets artistiques et

culturels dans l'espace public, etc. D'autres, poursuivent leur carrière universitaire en développant une activité de recherche à travers un doctorat d'urbanisme.

**L'insertion professionnelle.** Le diplôme, reconnu par l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APEREAU), permet l'inscription de droit sur la liste de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU), qui amène à la qualification après deux ans d'exercice. Les diplômés se placent en France ou à l'étranger, dans les cabinets d'architecture et d'urbanisme, les bureaux d'études privés, les agences d'urbanisme, les sociétés de conseil et d'expertise, les Conseils d'architecture d'urbanisme et d'environnement, les sociétés d'économie mixte, dans les services des collectivités territoriales et chez les promoteurs publics ou privés.





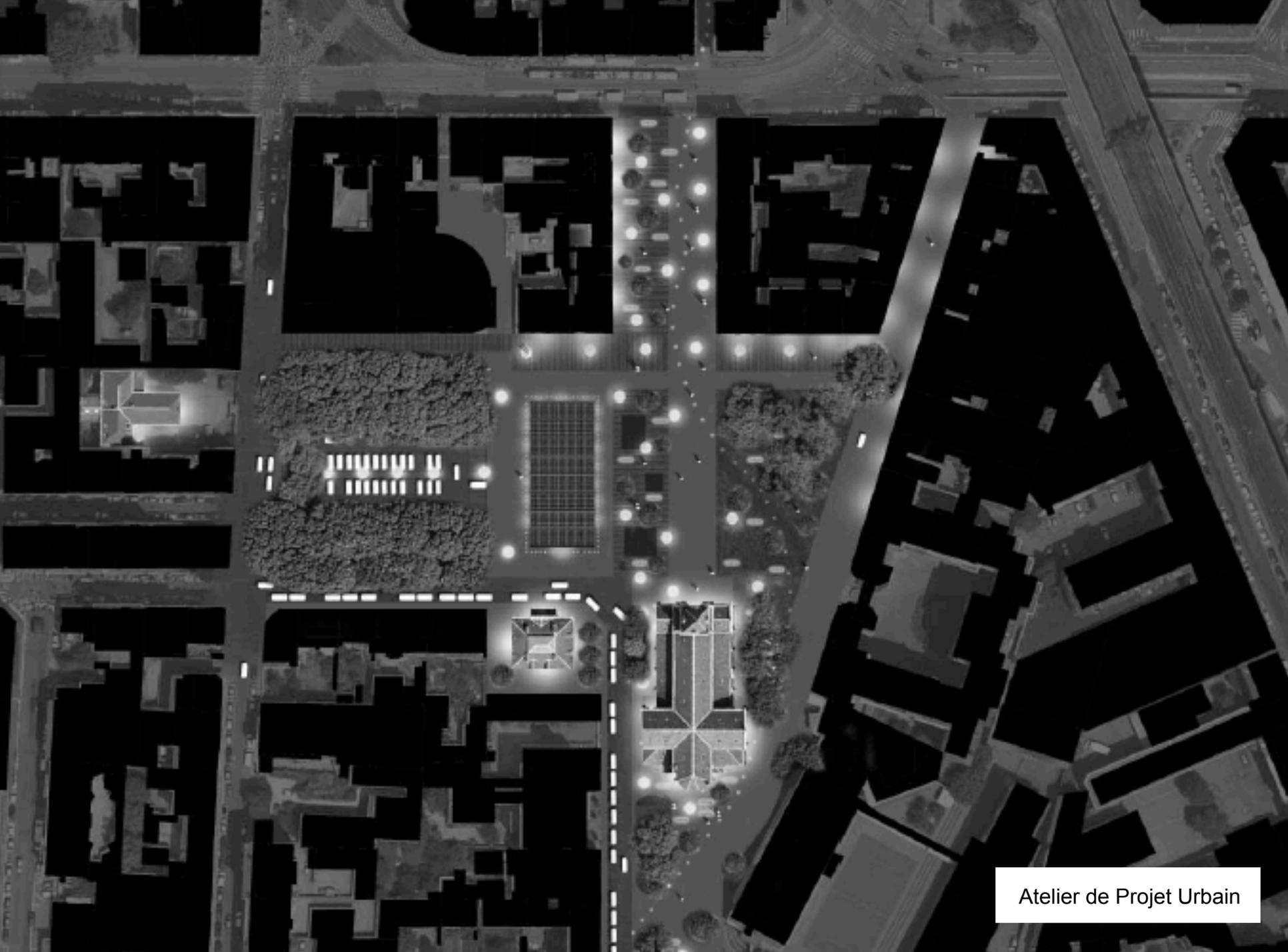
Exposition de travaux d'étudiants

**L'admission en Master 1.** Les étudiants admissibles en première année de master sont titulaires d'une Licence ou d'un diplôme équivalent (bac+3). Le parcours Urbanisme et Projet Urbain ne constitue pas nécessairement une continuité d'études antérieures. Une orientation est organisée en début de première année (test écrit et entretien). Cette orientation permet de vérifier si les compétences acquises précédemment garantissent une bonne insertion des étudiants en master.

**L'admission en Master 2.** Les étudiants doivent avoir réussi la 1<sup>ère</sup> année du parcours Urbanisme et Projet Urbain. Les étudiants en provenance d'autres masters (dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement) ou les titulaires de diplômes d'architectes, de paysagistes ou d'ingénieurs peuvent présenter leur candidature : un entretien permettra de vérifier s'ils ont acquis les compétences en urbanisme nécessaires pour un accès direct en 2<sup>ème</sup> année.

**Quel public ?** Les étudiants du parcours Urbanisme et Projet Urbain proviennent de formations diversifiées (niveau Bac + 3 min.). Les champs disciplinaires d'origine les plus fréquemment retenus pour les formations initiales sont : l'urbanisme, l'aménagement, la géographie, l'architecture, la sociologie, le paysage, les sciences de l'ingénieur, la science économique, l'histoire, le droit et la science politique.





**Le programme du M1.** Le parcours Urbanisme et Projet Urbain (UPU), à l'instar des parcours Urbanisme et Coopération Internationale (UCI) et Design Urbain (DU) se déploie sur deux années. Le M1 comporte une majeure d'enseignement (80%) regroupant le socle des savoirs de l'urbanisme et de l'aménagement (savoirs des sciences sociales appliquées aux territoires, savoirs de l'urbanisme, savoirs et outils méthodologiques, politiques et stratégies urbaines, gestion de la ville) ainsi qu'une mineure d'enseignement préfigurant la spécialisation en M2. Ces enseignements spécifiques portent sur les fondements théoriques du projet urbain, la fabrique et la gestion des espaces de la ville. Tout au long de l'année, les étudiants participent à un atelier de projet urbain qui fait suite à une commande émanant de collectivités publiques, d'organismes publics, parapublics ou privés avec lesquels l'Institut établie une convention.

## MASTER 1 Urbanisme et aménagement

Spécialisation UPU 20% des cours 35% du volume horaire ECTS coefficient 2	Spécialisation UCI 20% des cours 35% du volume horaire ECTS coefficient 2	Spécialisation DU 20% des cours 35% du volume horaire ECTS coefficient 2
Socle commun M1 80% des cours 65% du volume horaire ECTS coefficient 1		





Rencontre in situ d'acteurs

**Le programme du M2.** Alors que la première année de master se déroule comme un cursus universitaire classique, la deuxième année se fait en alternance : une semaine de cours ou d'atelier, trois semaines en entreprise ou en collectivité publique.

Les sessions de formation associent cinq types d'enseignements :

- L'atelier de projet : travail en groupe, en temps contraint, sur une commande d'urbanisme avec production de rendus sous formes de plans, de maquettes, de rapports écrits et de présentations orales devant des professionnels ou des élus.
- Le cours théorique : dispensé par des enseignants-chercheurs et visant à remettre en perspective les savoirs techniques avec les dernières avancées de la recherche.
- Le cours pratique : présenté par des praticiens à partir de leurs projets en cours.
- Le cas pratique ou travail dirigé : travail en groupe, en temps contraint, avec l'aide d'un enseignant praticien sur un sujet technique et d'actualité.
- Le projet de fin d'étude : mémoire à finalité professionnelle ou de recherche encadré par un tuteur universitaire et un tuteur professionnel.



## Planning Semestre 1 – M2 Urbanisme et Projet urbain 2016\_17

19\_23 Septembre - **Aménager la ville et les espaces urbains (1)**

Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre

17\_21 Octobre - **Planifier la ville européenne**

14\_18 Novembre - **Aménager la ville et les espaces urbains (2)**

Stratégie foncière et montages opérationnels

12\_16 Décembre - **Aménager la ville et les espaces urbains (3)**

Produire les espaces habités

16\_20 Janvier - **Aménager la ville et les espaces urbains (4)**

Produire la ville nature

PFE

## Planning Semestre 2 – M2 Urbanisme et Projet urbain 2016\_17

9\_17 Février – **Atelier de projet urbain**

13\_17 Mars – **Mettre en œuvre et gérer la ville et les territoires (1)**

Urbanisme participatif et conduite de projet concerté

10\_14 Avril - **Mettre en œuvre et gérer la ville et les territoires (2)**

Mobilités, déplacement et action publique

15\_19 Mai - **Mettre en œuvre et gérer la ville et les territoires (3)**

Regards croisés sur la ville accessible

7\_16 Juin – **Atelier de projet territorial**

3\_7 Juillet – **Projet de fin d'étude**

PFE

## Le contenu des sessions de M2.

Les thèmes abordés durant les sessions de formation du M2 sont la planification territoriale (une approche comparée à l'échelle européenne), l'aménagement urbain (stratégie foncière, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, production des espaces habités et de la ville nature) et la gestion de la ville (urbanisme participatif, mobilité et déplacements, accessibilité).

### **Session 1 « Planifier la ville européenne »**

*Coordinateur : Charles Ambrosino, Maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble*

Cette session de formation vise à présenter les ressorts, enjeux et défis de la planification territoriale en suivant une approche résolument comparatiste et européenne. Les espaces urbains et métropolitains contemporains sont en permanentes transformations : l'urbanisation s'étale, les réseaux s'étirent, le foncier se raréfie, le tout dans un contexte

où les exigences, ne serait-ce qu'en matière de préservation des ressources environnementales et paysagères, se durcissent, notamment dans l'exercice d'une planification qui se veut exemplaire et durable. A cela s'ajoute, les processus de recomposition administrative et institutionnelle qui, depuis l'organisation des communautés locales jusqu'à l'Union Européenne, invitent les gouvernements locaux à se réinventer en permanence. De la même manière, l'articulation entre plan et projet, d'un contexte à l'autre, témoigne de démarches à la fois singulières et porteuses de méthodes dont la reproductibilité questionne à l'heure de la circulation globalisée des modèles de développement urbain, des benchmarks et autres « best practices ». Après une mise en contexte hexagonale (à travers les exemples du PLUI grenoblois et du SCoT lyonnais), nous élargirons la perspective du débat grâce aux exemples britanniques, suisses et allemands.



## **Session 2 « Aménager la Ville et les espaces urbains 1. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre »**

*Coordinateur : Bertrand Jouneau Directeur Général Adjoint, Responsable de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques de la Ville de Thonon-les-Bains*

Cette session de formation a pour objectif d'apporter aux étudiants les éléments de compréhension de l'environnement institutionnel et juridique ainsi que du cadre opérationnel du projet urbain. Il s'agit de développer les compétences nécessaires, à quelque titre que ce soit (maître d'ouvrage public ou privé et leurs assistants, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, etc.), à la réalisation d'un ouvrage au sens large du terme (bâtiment, infrastructure, travaux d'aménagement, etc.) depuis sa conception jusqu'à sa réception. A l'aide d'exemples concrets, l'enseignement privilégie l'analyse de la relation triangulaire maître d'ouvrage / maître d'œuvre / entreprises de travaux et l'identification des rôles de chacun. Bien qu'ayant l'ambition de traiter de la maîtrise d'ouvrage privé tout autant que publique, le cours développe plus particulièrement la seconde en raison de sa plus grande complexité institutionnelle mais aussi de

l'effet très attractif de la loi MOP de 1985 dont l'usage pratique déborde largement son cadre obligatoire et constitue un point de repère (encore) incontournable dans l'univers français de la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit enfin de rendre compte des évolutions les plus récentes qui touchent de très près (disparition des marchés de définition) et de manière plus générale (développement des contrats de partenariat) la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Le cours examine ainsi successivement, en trois temps :

- Les différents intervenants à la réalisation d'un ouvrage : maîtres d'ouvrage, maîtres d'ouvrage « délégués », assistants au maître d'ouvrage (AMO), coordinateur SPS, bureaux d'études ;
- Un temps spécifique traite des maîtres d'œuvre, en particulier lorsque la loi MOP trouve à s'appliquer ;
- Enfin, un troisième et dernier temps traite de la réalisation de l'ouvrage en présentant les notions relatives à la dévolution des marchés des travaux, à leur exécution jusqu'à la fin des travaux et leur réception. Sont également rapidement esquissées les notions de garanties et de responsabilités consécutives à cette réception.



## **Session 3 « Aménager la Ville et les espaces urbains 2. Stratégies foncières et montages opérationnels »**

Coordinateur : Ségolène Cognat, Avocate spécialisée en droit de l'Urbanisme et de l'Environnement

Cette session de formation vise à mettre en exergue les ressorts du système complexe qu'est l'aménagement urbain. Tour à tour seront analysés les stratégies et politiques foncières, les outils de l'urbanisme opérationnel ainsi que les jeux d'acteurs qui s'établissent dans le montage, notamment financier, des opérations d'aménagement. A l'aide d'exemples et de mises en situation concrètes, les différents intervenants (le Directeur du service foncier et habitat de Grenoble Alpes Métropole, une avocate spécialisée dans le droit de l'urbanisme et un assistant à maîtrise d'ouvrage) s'emploieront à présenter comment entreprises, propriétaires, aménageurs, promoteurs, investisseurs et professionnels divers, se positionnent, interagissent et oeuvrent ensemble à la fabrique de la ville tout en préservant leurs propres intérêts et aspirations. Du point de vue de la maîtrise d'ouvrage urbaine, il importe de comprendre les logiques de ces partenaires potentiels avant de définir ses objectifs d'aménagement, de bâtir sa stratégie et

de s'appuyer sur les leviers à disposition (code de l'urbanisme, documents d'urbanisme et droits des sols, outils de politiques foncières, dispositifs de contribution aux dépenses d'équipements publics, procédures opérationnelles, etc.).

## **Session 4 « Aménager la Ville et les espaces urbains 3. Produire les espaces habités »**

*Coordinatrice : Paulette Duarte, Maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble*

Cette session de formation sera consacrée à la production de logement et à son amélioration. Elle abordera les questions suivantes : comment le logement privé est-il produit ? Comment le logement social est-il construit ? Existe-t-il d'autres alternatives en matière de construction d'habitat social ? Comment les acteurs du logement améliorent l'habitat existant ? Quels sont les acteurs mobilisés dans les processus de production et d'amélioration ? Quels sont les outils politiques, juridiques, financiers à disposition ?



## **Session 5 « Aménager la Ville et les espaces urbains 4. Produire la ville nature »**

*Coordinatrice : Jennifer Buyck, Maître de conférences  
à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble*

À l'heure où la notion de « paysage » est de plus en plus souvent mobilisée dans les stratégies d'aménagement des métropoles, il convient de se demander ce qui se joue dans ces approches paysagères. Celles-ci présagent-elles d'une nouvelle alliance entre ville et nature ? Ou s'agit-il simplement d'un effet de mode porté, entre autre, par le développement durable ? Apporter une réponse catégorique à ces interrogations semble aujourd'hui tout-à-fait illusoire. Par contre, il est nécessaire de les prendre à bras le corps, de les manipuler afin d'envisager ce sujet dans sa complexité et peut-être d'y voir un peu plus clair.

## **Session 6 « Atelier de projet urbain »**

*Coordinatrice : Natacha Seigneuret, Architecte  
Urbaniste et Ingénieur de recherche à l'Institut  
d'Urbanisme de Grenoble*

Imaginer, dessiner, aménager la ville ... telles sont les activités développées au sein des ateliers. Cette session constitue pour les étudiants l'occasion de développer les compétences (articulation des échelles, prise de parole en public, création de supports de représentation variés) nécessaires à une situation de réponse à une commande réelle émanant de partenaires publics ou privés (collectivités territoriales, bureaux d'étude, association, etc.). Les étudiants devront maintenir une continuité et une qualité de projet tout au long de l'atelier. Ils devront développer leur capacité à projeter en équipe par delà les approches disciplinaires. Suivant les commandes, l'attention se portera sur l'élaboration de stratégies et de visions de développement urbain, l'analyse des formes urbaines et de leur renouvellement, la révélation des potentialités de redynamisation ou de régénération des territoires, etc.



## **Session 7 « Mettre en oeuvre et gérer la ville et les territoires 1. Urbanisme participatif et conduite de projet concerté »**

*Coordinatrice : Fédérica Gatta, Maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble*

Cette session de formation a pour objectif d'explorer les évolutions professionnelles liées à l'intégration de la société civile dans les diagnostics, la programmation, et la conception des projets d'aménagement. À travers une première série d'interventions de chercheurs, il s'agira tout d'abord de se familiariser avec le vocabulaire de la participation et de prendre conscience de son évolution historique du point de vue normatif, sociétal et théorique. Ceci permettra de questionner les conséquences de l'impératif participatif sur les pratiques collectives des citoyens et sur les pratiques professionnelles des acteurs institutionnels. Ensuite, une série d'interventions de collectifs et agences porteront des exemples et des mises en situation concrètes des processus participatifs dans différents contextes et à différentes échelles. Il s'agira d'explorer un panel ample d'approches et méthodes visant à l'inclusion des acteurs de la société civile dans une ou

plusieurs phases de projet.

La maîtrise d'ouvrage urbaine doit non seulement s'armer de nouveaux outils d'action, mais aussi d'une compréhension fine des nouvelles logiques d'interaction entre acteurs, ainsi que d'un positionnement critique vis-à-vis des évolutions du métier qui se profilent dans le contexte d'une croissante implication des « habitants » dans la transformation urbaine.



## **Session 8 « Mettre en oeuvre et gérer la ville et les territoires 2. Mobilités, déplacement et action publique »**

*Coordinateur : Kamila Tabaka, Maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble*

La ville, c'est le mouvement... Mais comment saisir les compétences et les acteurs qui organisent les cadres de ces mouvements physiques, quotidiens ou plus périodiques ? La mobilité est au croisement de divers enjeux urbains, ce qui demande donc de croiser des regards, adapter l'observation, l'analyse, des simulations pour des projets qui sont en phase avec des nouveaux modes de vie et l'agrandissement de l'influence des territoires urbains. Il s'agira tout d'abord de se familiariser avec le vocabulaire spécifique et de comprendre le paysage changeant des politiques de transports et de mobilité en France au cours de dernières décennies. Par ailleurs, cette session vise à donner plusieurs exemples d'initiatives et d'actions dans le domaine de transport et de la mobilité mises en place dans des différents territoires. Il s'agit également de voir comment ces actions influencent la cohérence urbanistique et les stratégies de placement des métropoles et de leurs multiples

sous-territoires. Une série d'interventions des professionnels du domaine de mobilité et de transport, publics et privés, permettra ainsi de lever non pas la totalité mais certains aspects importants, parmi tant nombreux et pluridisciplinaires, du domaine des mobilités urbaines.



### **Session 9 « Mettre en oeuvre et gérer la ville et les territoires 3. Regards croisés sur la ville accessible »**

*Coordinatrice : Rachel Thomas, Chargée de Recherche CNRS, Laboratoire CRESSON*

Cette session de formation propose une réflexion sur la thématique de l'accessibilité de la ville et des espaces publics urbains à tous. A travers une réflexion critique sur les notions d'accessibilité et de handicap, et sur la construction de la norme depuis 30 ans, il s'agit de sensibiliser les étudiants à la diversité des usages et à la complexité des situations de marche dans l'espace public urbain. De ce point de vue, l'approche de l'accessibilité ne se réduit ni à une approche normative, ni à une approche technique. Elle questionne nécessairement les dimensions sensibles et perceptives de la mobilité piétonne. Plutôt que de restreindre la réflexion sur l'accessibilité au seul champ du handicap des personnes, il s'agit alors de s'interroger sur la manière dont l'espace construit et les ambiances urbaines participent à la création de situations urbaines handicapantes ou « habilitantes » pour le piéton. Outre des enseignements magistraux, le module est articulé autour d'expérimentations de parcours urbains en situation de handicap et sur des ateliers de diagnostic d'accessibilité.

### **Session 10 « Atelier de projet urbain »**

*Coordinatrice : Natacha Seigneuret, Architecte Urbaniste et Ingénieur de recherche à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble*

Imaginer, dessiner, aménager la ville ... telles sont les activités développées au sein des ateliers. Cette session constitue pour les étudiants l'occasion de développer les compétences (articulation des échelles, prise de parole en public, création de supports de représentation variés) nécessaires à une situation de réponse à une commande réelle émanant de partenaires publics ou privés (collectivités territoriales, bureaux d'étude, association, etc.). Les étudiants devront maintenir une continuité et une qualité de projets tout au long de l'atelier. Ils devront développer leur capacité à constituer une équipe et à projeter ensemble par delà les différences de points de vue disciplinaires. Suivant les commandes, l'attention se portera sur l'élaboration de stratégie et de vision, l'analyse des formes urbaines et de leur renouvellement, la révélation des potentialités de redynamisation ou de régénération des territoires, etc.



## **Session 11 « Projet de fin d'étude »**

Le projet de fin d'étude (PFE) consiste en la rédaction d'un mémoire donnant lieu à une soutenance devant un jury composé du tuteur universitaire, du tuteur professionnel et d'un troisième membre universitaire. Il s'agit dans ce document de dépasser le simple exercice de synthèse et de développer une posture, celle d'un urbaniste, d'un jeune professionnel et/ou d'un jeune chercheur au regard d'une problématique jugée centrale tout au long de l'alternance.

L'objectif pédagogique est triple : apprendre à formuler une problématique claire tout en constituant une bibliographie adaptée, apprendre à développer une lecture critique de la littérature académique et professionnelle (documents réglementaires, études, esquisse, projets urbains, etc.), apprendre à construire une expertise mesurée à l'aide d'outils et de méthodes pertinents (production de carte, conduite d'entretien, analyse statistique, etc.).

La production par les étudiants du PFE fait l'objet d'un accompagnement tout au long de l'année par les tuteurs et donne lieu à des rencontres régulières avec l'étudiant. Ce travail démarre dès le mois de septembre puis s'affine progressivement au gré des sessions (septembre/décembre : choix du sujet, décembre/janvier : définition de la problématique, janvier/février : constitution d'une note d'intention,

février/mars : réalisation d'un plan détaillé, mars/juin : rédaction du mémoire).

La soutenance du PFE (lors de la session de juillet) est une étape au moins aussi importante que celle la maturation du mémoire. La prestation orale, le souci de la mise en forme des résultats et la capacité de réflexivité de l'étudiant à l'égard de son propre travail sont autant de qualités appréciées et valorisées par le jury.



# Master Urbanisme et Projet Urbain



**Responsable pédagogique**  
Ambrosino Charles

**Responsable de la première année**  
Adriana Diaconu

**Secrétariat de scolarité**  
Nazmiye Yildirim  
[Nazmiye.yildirim@univ-grenoble.fr](mailto:Nazmiye.yildirim@univ-grenoble.fr)

Institut d'Urbanisme de Grenoble  
14 Avenue Marie Reynoard  
38100 - Grenoble